

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
14 janvier 2008
Français
Original : anglais

Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés**Lettre datée du 14 janvier 2008, adressée au Président
du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533
(2004) concernant la République démocratique du Congo
par le Président du Conseil de sécurité**

Le 19 juillet 2007, le Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés créé par la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité a examiné le rapport du Secrétaire général sur les enfants et le conflit armé en République démocratique du Congo (S/2007/391). À l'issue de sa réunion du 18 septembre 2007, il a adopté des conclusions concernant les parties au conflit dans le pays (S/AC.51/2007/17).

En ma qualité de Président du Conseil de sécurité, et dans le cadre de la suite à donner aux recommandations du Groupe de travail approuvées par le Conseil, il me revient de vous informer de la profonde préoccupation du Groupe de travail devant les violations répétées des résolutions du Conseil relatives aux enfants et aux conflits armés commises par les personnes désignées dans le rapport du Secrétaire général.

Le Président du Conseil de sécurité
(Signé) Giadalla A. **Ettalhi**

